

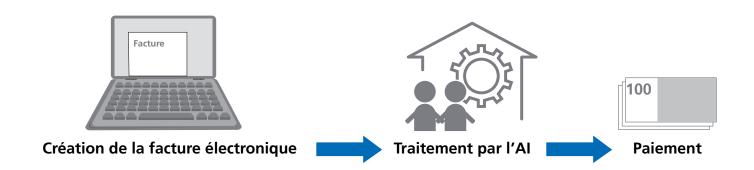


Economisez du papier et gagnez du temps : facturez sous forme électronique !

Toutes les prestations remboursées par l'Assurance invalidité (AI) peuvent être facturées sous forme électronique.

Que vous apportent les e-factures?

- √ Traitement et paiement beaucoup plus rapide
- √ Message électronique en cas de refus par l'assurance
- √ Economique et écologique
- √ Identification simple des participants grâce à un GLN (Global Location Number) disponible gratuitement auprès de www.refdata.ch



A quoi faut-il encore faire attention?

- √ Destinataire des factures unique pour tous les cantons: GLN 7601003002751 (Centrale de Compensation, Genève)
- √ Le numéro de décision AI à 14 chiffres (ex. 3XX20201234567) ou à 6 chiffres pour les rapports médicaux (3XX280) du patient doivent figurer impérativement sur la facture.

Quel logiciel de facturation choisir?

- Si vous facturez également à des assurances maladie ou accident, votre logiciel peut certainement déjà facturer sous forme électronique
- Si vous facturez un faible volume annuel à l'Al, vous pouvez saisir vos factures en ligne via Medicalinvoice.ch
- Si vous adressez un volume important de factures à l'Al et n'avez pas accès un logiciel existant, vous devez adapter votre ERP pour la création de factures électroniques. Contactez-nous pour de plus amples informations : prestationsennature@zas.admin.ch